

COMMUNAUTE de COMMUNES COMMERCY VOID VAUCOULEURS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 JUN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, convoqués le 11 juin 2020, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en audio conférence et à huis clos, demandé par le président et plusieurs conseillers communautaires en raison de la non possibilité technique d'une diffusion en direct.

Etaient présents :

Boncourt-sur-Meuse : LARDE Philippe ; **Boviolles** : SAMSON Fabrice *suppléant de LIGIER Jean-Pierre* ; **Burey-La-Côte** : LANGARD Jean-Michel ; **Chalaines** : KERKRET Brigitte ; **Champouigny** : VINCENT Éric ; **Chonville-Malaumont** : BENICHOX Roselyne *suppléante de LANTERNE Bruno* ; **Commercy** : BARREY Patrick, CAHU Gérald, MAROTEL Jacques, THIRIOT Elise ; **Dagonville** : WENTZ Dominique ; **Épiez-sur-Meuse** : ANTOINE Fabienne ; **Erneville-Aux-Bois** : DRUPT Hubert ; **Euville** : FERIOLI Alain, HERY Joël ; **Goussaincourt** : BISSINGER Michel ; **Grimaucourt-Près-Sampigny** : DAL ZOTTO Véronique ; **Lérouville** : HUMBERT Jean-Claude ; **PORTEU** Brigitte, **VIZOT** Alain ; **Maxey-sur-Vaise** : CARDOT Julien ; **Mécrin** : MOUSTY Michel ; **Méligny-le-Grand** : WAGNER Dominique ; **Ménil-La-Horgne** : KAISER Claude ; **Montbras** : MAGRON Philippe ; **Nançois-Le-Grand** : SCHMITT Robert ; **Ourches-sur-Meuse** : GUILLAUME Jean-Louis ; **Pagny-la-Blanche-Côte** : ROUVENACH Daniel ; **Pagny-sur-Meuse** : PAGLIARI Armand ; **Reffroy** : LECLERC Francis ; **Rigny-Saint-Martin** : POIRSON Éliane ; **Saint-Aubin-sur-Aire** : BEAUSEIGNEUR Hugues ; **Saulvaux** : ETIENNE Gilles ; **Sauvigny** : BESSEAU Frédéric ; **Sepvigny** : MARCHAND Éric ; **Sorcy-Saint-Martin** : KOUDLANSKY Sophie, MARTIN Franck ; **Troussey** : GUILLAUME Alain ; **Ugny-sur-Meuse** : ORIOL Paul *suppléant de FIGEL Régis* ; **Vaucouleurs** : FAVE Francis, GEOFFROY Alain, HOCQUART Clotilde ; **GUERILLOT** Virginie, **DI RISIO** Ghislaine ; **Vignot** : MILLOT Nicolas, **SINAMA** POUJOLLE David, **REINBOLD** Annick ; **Void-Vacon** : GAUCHER Alain, **JOUANNEAU** Olivier, **ROCHON** Sylvie ; **Willeroncourt** : LAFROGNE Nicolas

Suppléants présents sans pouvoir de vote

Boncourt-sur-Meuse : GUEPET Yann ; **Chalaines** : URIOT Patrick ; **Dagonville** : CAMONIN Dominique ; **Saulvaux** : PRESSON Evelyne

Absents

Bovée-sur-Barboure : LEROUX Dominique ; **Boviolles** : LIGIER Jean-Pierre ; **Brixey-aux-Chanoines** : TRAMBLOY Jean -Marie ; **Broussey en Blois** : BELMONT Stéphanie ; **Burey-en-Vaux** : CAUMIREY Dominique ; **Chonville-Malaumont** : LANTERNE Bruno ; **Commercy** : BOUROTTE Liliane, BRETON Natacha, DABIT Annette, CARE Florent, GUCKERT Olivier, LE BONNIEC Alain, LEFEVRE Jérôme, LEMOINE Olivier, PAILLARDIN Delphine, VAUTRIN Jean-Philippe ; **Cousances les Triconville** : BIZARD Michel ; **Euville** : HIRSCH Philippe, SOLTANI Denis ; **Grimaucourt-Près-Sampigny** : FILLION Jean-Charles ; **Laneuville-au-Rupt** : FURLAN Jacques ; **Marson-sur-Barboure** : PETITJEAN Joël ; **Méligny-le-Petit** : BOUCHOT Christian ; **Montigny-les-Vaucouleurs** : NAJOTTE Sylvie ; **Naives-En-Blois** : VAUTHIER Daniel ; **Neuville-les-Vaucouleurs** : TIRLICIEN Alain ; **Pagny-sur-Meuse** : MAGNETTE Jean-Marc ; **Pont-sur-Meuse** : GRUYER Reynald ; **Rigny-la-Salle** : ASSADOURIAN Marc ; **Saint-Germain-sur-Meuse** : ANDRE Patrick ; **Sauvoy** : THIRIET Michelle ; **Taillancourt** : MAZELIN François ; **Ugny-sur-Meuse** : FIGEL Régis ; **Vadonville** : EVOTTE Jean ; **Villeroy-sur-Méholle** : LAURENT Eddy ; **Void-Vacon** : THIRY Nadine

Pouvoirs ont été donnés à :

GEOFFROY Alain de TIERLICIEN Alain

Secrétaire de séance : GEOFFROY Alain

ACCUEIL DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président accueille les nouveaux Elus et indique que le nouveau conseil sera installé après le second tour des élections municipales.
Il précise que les nouveaux titulaires ont le droit de vote.

FINANCES

Le dossier est présenté par Monsieur Alain VIZOT, Vice-Président délégué aux finances.

- **Comptes de gestion 2019**
- **Comptes administratifs 2019**
- **Affectations de résultats 2019**

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Monsieur le Vice-Président rappelle que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement
- pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créateur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.

Monsieur le Vice-Président présente les comptes de gestion 2019, les comptes administratifs 2019 et les affectations 2020 de chaque budget.

Compte de gestion 2019 - Budget annexe SPANCDélibération n°43-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC présenté.

Compte administratif 2019 - Budget annexe SPANCDélibération n°44-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget annexe SPANC ;

Vu le compte administratif 2019 du Budget annexe SPANC présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe SPANC :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 58 057,67	G 60 257,94	G-A 2 200,27
	Section d'investissement	B	H	H-B

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 96 604,47	
	Report en section d'investissement (001)	D	J	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 58 057,67	Q = G+H+I+J 156 862,41	= Q-P 98 804,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 58 057,67	= G+H+K 156 862,41	98 804,74
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 58 057,67	= G+H+I+J+K+L 156 862,41	98 804,74

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe SPANC**Délibération n°45-2020**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT,

Considérant que le vote du compte administratif du Budget annexe SPANC de l'exercice 2019 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,

Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,

VALIDE l'affectation suivante :

Affectation 2019	
BUDGET SPANC	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	96 604,47 €
Résultat de l'exercice	2 200,27 €
Résultat à affecter ou à reporter	98 804,74 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat cumulé hors RAR	
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	
Résultat RAR (R-D)	
Total INESTISSEMENT	
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	98 804,74 €

Compte de gestion 2019 - Budget annexe GENDARMERIE**Délibération n°46-2020**

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget annexe Gendarmerie.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget GENDARMERIE ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe GENDARMERIE présenté.

Compte administratif 2019 Budget annexe GENDARMERIE**Délibération n°47-2020**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 Budget annexe Gendarmerie ;

Vu le compte administratif 2019 Budget annexe Gendarmerie présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Gendarmerie

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 27 629,45	G 112 830,45 85 201
	Section d'investissement	B 49 516,35	H 25 619,15 -23 897,20
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	Report en section d'investissement (001)	D 61 303,80	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 138 449,60	=G+H+I+J 138 449,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 27 629,45	= G+I+K 112 830,45 85 201
	Section d'investissement	= B+D+F 110 820,15	= H+J+L 25 619,15 -85 201
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 138 449,60	= G+H+I+J+K+L 138 449,60 0

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe GENDARMERIE

Délibération n°48-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT,

Considérant que le vote du compte administratif du Budget annexe Gendarmerie de l'exercice 2019 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,

Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,

VALIDE l'affectation suivante :

Affectation 2019	
BUDGET GENDARMERIE	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- €
Résultat de l'exercice	85 201,00 €
Résultat à affecter ou à reporter	85 201,00 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- 61 303,80 €
Résultat de l'exercice	- 23 897,20 €
Résultat cumulé hors RAR	- 85 201,00 €
Reste à réaliser en dépenses	- €
Reste à réaliser en recettes	- €
Résultat RAR (R-D)	- €
Total INVESTISSEMENT	- 85 201,00 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	85 201,00 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	85 201,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	- €

Compte de gestion 2019 - Budget annexe MAISON MEDICALE

Délibération n°49-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget annexe Maison médicale.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget MAISON MEDICALE ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe MAISON MEDICALE présenté.

Compte administratif 2019 - Budget annexe MAISON MEDICALE

Délibération n°50-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget annexe Maison médicale ;

Vu le compte administratif 2019 du Budget annexe Maison Médicale présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe MAISON MEDICALE :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 13 248,90	G 42 268,64 29 020,74
	Section d'investissement	B 27 536,40	H 24 652,87 -2 883,53
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 71 552,61
	Report en section d'investissement (001)	D 24 652,87	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 65 438,17	=G+H+I+J 138 475,12

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 865,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 865,00	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 13 248,90	=G+H+K 113 822,25 100 573,35
	Section d'investissement	=B+D+F 53 054,27	=H+J+L 24 652,87 -28 401,40
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 66 303,17	=G+H+I+J+K+L 138 475,12 72 171,95

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe MAISON MEDICALE

Délibération n°51-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT,

Considérant que le vote du compte administratif du Budget annexe Maison Médicale de l'exercice 2019 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,

Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,

VALIDE l'affectation suivante :

Affectation 2019	
BUDGET MAISON MEDICALE	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	71 552,61 €
Résultat de l'exercice	29 020,74 €
Résultat à affecter ou à reporter	100 573,35 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- 24 652,87 €
Résultat de l'exercice	- 2 883,53 €
Résultat cumulé hors RAR	- 27 536,40 €
Reste à réaliser en dépenses	865,00 €
Reste à réaliser en recettes	- €
Résultat RAR (R-D)	- 865,00 €
Total INVESTISSEMENT	- 28 401,40 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	28 401,40 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	28 401,40 €
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	72 171,95 €

Compte de gestion 2019 - Budget Annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET EDUCATIFS

Délibération n°52-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget Annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET ÉDUCATIFS.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget Annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET ÉDUCATIFS ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget Annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET ÉDUCATIFS présenté.

Compte administratif 2019 - Budget annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET EDUCATIFS

Délibération n°53-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 Budget annexe Hébergements Touristiques et Educatifs ;

Vu le compte administratif 2019 du Budget annexe Hébergements Touristiques et Educatifs présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes ;

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET EDUCATIFS (GITES)

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 219 280,33	G 786 372,51 567 092,18
	Section d'investissement	B 975 284,52	H 242 550,91 -732 733,61
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 59 127,15	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J 217 012,48
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 1 253 692,00	=G+H+I+J 1 245 935,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 5 000,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 5 000,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 278 407,48	= G+I+K 786 372,51 507 965,03
	Section d'investissement	=B+D+F 980 284,52	= H+J+L 459 563,39 -520 721,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 258 692,00	= G+H+I+J+K+L 1 245 935,90 -12 756,10

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET EDUCATIFS

Délibération n°54-2020***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,******Vu l'article L 2311-5 du CGCT,******Considérant que le vote du compte administratif du Budget Hébergements touristiques et éducatifs de l'exercice 2018 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,******Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,******VALIDE l'affectation suivante :***

Affectation 2019	
BUDGET HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET EDUCATIFS	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- 59 127,15 €
Résultat de l'exercice	567 092,18 €
Résultat à affecter ou à reporter	507 965,03 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	217 012,48 €
Résultat de l'exercice	- 732 733,61 €
Résultat cumulé hors RAR	- 515 721,13 €
Reste à réaliser en dépenses	5 000,00 €
Reste à réaliser en recettes	
Résultat RAR (R-D)	- 5 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	- 520 721,13 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	520 721,13 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	507 965,03 €
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	- €

Compte de gestion 2019 - Budget Annexe QUARTIER OUDINOT

Délibération n°55-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget Annexe QUARTIER OUDINOT.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget QUARTIER OUDINOT ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget Annexe QUARTIER OUDINOT présenté.

Compte administratif 2019 Budget annexe QUARTIER OUDINOT

Délibération n°56-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 Budget annexe Quartier Oudinot ;

Vu le compte administratif Budget annexe Quartier Oudinot 2019 présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget QUARTIER OUDINOT :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 511 563,63	G	4 490 550,16 -21 013,47
	Section d'investissement	B	2 915 906,99	H	1 641 395,36 -1 274 511,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	30 437,11	I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	895 508,27
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	7 457 907,73	=G+H+I+J	7 027 453,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 542 000,74	= G+I+K	4 490 550,16 -51 450,58
	Section d'investissement	=B+D+F	2 915 906,99	= H+J+L	2 536 903,63 -379 003,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 457 907,73	= G+H+I+J+K+L	7 027 453,79 -430 453,94

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe QUARTIER OUDINOT

Délibération n°57-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT,

Considérant que le vote du compte administratif du Budget annexe Quartier Oudinot de l'exercice 2019 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,

Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,

VALIDE l'affectation suivante :

Affectation 2019	
BUDGET QUARTIER OUDINOT	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- 30 437,11 €
Résultat de l'exercice	- 21 013,47 €
Résultat à affecter ou à reporter	- 51 450,58 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	895 508,27 €
Résultat de l'exercice	- 1 274 511,63 €
Résultat cumulé hors RAR	- 379 003,36 €
Reste à réaliser en dépenses	- €
Reste à réaliser en recettes	- €
Résultat RAR (R-D)	
Total INVESTISSEMENT	- 379 003,36 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	379 003,36 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	

Compte de gestion 2019 - Budget Annexe Développement économique

Délibération n°58-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget Annexe DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget Annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget Annexe DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE présenté.

Compte administratif 2019 - Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°59-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget annexe Développement Economique ;

Vu le compte administratif du Budget annexe Développement Economique 2019 présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 454 340,36	G 596 536,55 142 196,19
	Section d'investissement	B 429 597,76	H 180 942,54 -248 655,22
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 57 696,03	I
	Report en section d'investissement (001)	D 47 086,39	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 988 720,54	=G+H+I+J 777 479,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 96 061,79	L 133 743,83
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 96 061,79	= K+L 133 743,83
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 512 036,39	= G+I+K 596 536,55 84 500,16
	Section d'investissement	= B+D+F 572 745,94	= H+J+L 314 686,37 -258 059,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 084 782,33	= G+H+I+J+K+L 911 222,92 -173 559,41

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Délibération n°60-2020*****Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,******Vu l'article L 2311-5 du CGCT,******Considérant que le vote du compte administratif du Budget Développement Economique de l'exercice 2019 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,******Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,***

- ***VALIDE l'affectation suivante :***

Affectation 2019	
BUDGET DEV ECO	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- 57 696,03 €
Résultat de l'exercice	142 196,19 €
Résultat à affecter ou à reporter	84 500,16 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	- 47 086,39 €
Résultat de l'exercice	- 248 655,22 €
Résultat cumulé hors RAR	- 295 741,61 €
Reste à réaliser en dépenses	96 061,79 €
Reste à réaliser en recettes	133 743,83 €
Résultat RAR (R-D)	37 682,04 €
Total INVESTISSEMENT	
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	- 258 059,57 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	84 500,16 €

Compte de gestion 2019 - Budget annexe DECHETS

Délibération n°61-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget Annexe Déchets.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget DECHETS ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête et approuve le compte de gestion 2019 du Budget Annexe DECHETS présenté.

Compte administratif 2019 Budget annexe DECHETS

Délibération n°62-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget annexe Déchets ;

Vu le compte administratif 2019 Budget Déchets présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Déchets :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 524 229,11	G 2 440 255,83	G-A -83 973,28
	Section d'investissement	B 86 045,47	H 167 124,85	H-B 81 079,38

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 232 412,57	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 428 213,43	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 2 610 274,58	Q = G+H+I+J 4 268 006,68	= Q-P 1 657 732,10

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 1 038 467,68	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 038 467,68	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 524 229,11	= G+I+K 3 672 668,40	1 148 439,29
	Section d'investissement	= B+D+F 1 124 513,15	= H+J+L 595 338,28	-529 174,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 648 742,26	= G+H+I+J+K+L 4 268 006,68	619 264,42

Affectation de résultats 2019 – Budget annexe DECHETS

Délibération n°63-2020*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**Vu l'article L 2311-5 du CGCT,**Considérant que le vote du compte administratif du Budget Déchets de l'exercice 2019 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,**Considérant la balance générale cumulée de 2019 et vu les résultats ci-après,**VALIDE l'affectation suivante :*

Affectation 2019	
BUDGET DECHETS	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	1 232 412,57 €
Résultat de l'exercice	- 83 973,28 €
Résultat à affecter ou à reporter	1 148 439,29 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	428 213,43 €
Résultat de l'exercice	81 079,38 €
Résultat cumulé hors RAR	509 292,81 €
Reste à réaliser en dépenses	1 038 467,68 €
Reste à réaliser en recettes	
Résultat RAR (R-D)	- 1 038 467,68 €
Total Investissement	- 529 174,87 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	529 174,87 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	1 148 439,29 €

Approbation du Compte de gestion 2019 - BUDGET GENERAL

Délibération n°64-2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter et d'approuver le compte de gestion 2019 du Budget Général

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget GENERAL ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité arrête et approuve le compte de gestion 2019 du BUDGET GENERAL présenté.

Compte administratif 2019 BUDGET GENERAL

Délibération n°65-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 du Budget Général ;

Vu le compte administratif Budget Général 2019 présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes,

APPROUVE le compte administratif du budget Général :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 8 664 127,75	G 8 496 425,88
	Section d'investissement	B 11 171 844,96	H 8 654 291,42
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 027 314,25
	Report en section d'investissement (001)	D	J 4 016 564,89
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 19 835 972,71	=G+H+I+J 22 194 596,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 9 073 144,71	L 5 799 352,98
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 9 073 144,71	= K+L 5 799 352,98

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 8 664 127,75	= G+I+K 9 523 740,13 859 612,38
	Section d'investissement	=B+D+F 20 244 989,67	= H+J+L 18 470 209,29 - 1 774 780,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 28 909 117,42	= G+H+I+J+K+L 27 993 949,42 -915 168

Affectation de résultats 2019 – BUDGET GENERALDélibération n°66-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT,

Vu le compte de gestion 2019 du Budget Général

Considérant que le vote du compte administratif du Budget Général de l'exercice 2018 n'a appelé aucune observation des Délégués de la Communauté de Communes,

Considérant la balance générale cumulée de 2018 et vu les résultats ci-après,

VALIDE l'affectation suivante :

BUDGET GENERAL	
Affectation 2019	
Total	
Fonctionnement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	1 027 314,25 €
Résultat de l'exercice	- 167 701,87 €
Résultat à affecter ou à reporter	859 612,38 €
Investissement	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice antérieur	4 016 564,89 €
Résultat de l'exercice	- 2 517 553,54 €
Résultat cumulé hors RAR	1 499 011,35 €
Reste à réaliser en dépenses	9 073 144,71 €
Reste à réaliser en recettes	5 799 352,98 €
Résultat RAR (R-D)	- 3 273 791,73 €
Total Investissement	- 1 774 780,38 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	1 774 780,38 €
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	400 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (110 – 002)	459 612,38 €

- Définition des budgets annexes

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'article 260 A du CGI permet aux collectivités d'opter pour le régime d'assujettissement à TVA au titre des opérations relevant de certains services.

Cet assujettissement permet à la collectivité d'une part de récupérer la TVA grevant les dépenses liées au service par voie fiscale (par le biais de déclarations périodiques) et d'autre part que les recettes liées au service, et notamment le produit des redevances, soient également soumises de plein droit à TVA.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les budgets 2020.

Délibération n°67-2020

*Vu les budgets de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs,
Vu l'article 260 A du CGI permettant aux collectivités d'opter pour le régime d'assujettissement à TVA au titre des opérations relevant de certains services,*

Vu l'article 293 du CGI énonçant que pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services, les assujettis établis en France, à l'exclusion des redevables qui exercent une activité occulte au sens du deuxième alinéa de l'article L. 169 du livre des procédures fiscales, bénéficie d'une franchise qui les dispense du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, lorsqu'ils n'ont pas réalisé :

1° Un chiffre d'affaires supérieur à :

a) 82 800 € l'année civile précédente ;

b) Ou 91 000 € l'année civile précédente, lorsque le chiffre d'affaires de la pénultième année n'a pas excédé le montant mentionné au a ;

Considérant que l'assujettissement permet à la collectivité de récupérer la TVA grevant les dépenses liées au service par voie fiscale, par le biais de déclarations périodiques et que les recettes liées au service et notamment le produit de la redevance sont également soumises de plein droit à TVA,

Considérant que l'option peut être dénoncée à partir du 1^{er} janvier de la cinquième année civile qui suit celle au cours de laquelle elle a été exercée,

Il est proposé de conserver les budgets annexes et les options d'assujettissements à la TVA votés pour 2019.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- décide l'ouverture des budgets suivants pour 2020 :
 - budget général : non assujetti à la TVA
 - budget déchets - ordures ménagères : non assujetti à la TVA
 - budget développement économique : assujetti à la TVA
 - budget SPANC : non assujetti à la TVA
 - budget quartier Oudinot : assujetti à la TVA
 - budget hébergements touristiques et éducatifs : régime de franchise en base de TVA jusqu'au seuil d'assujettissement pour chacun des trois établissements distincts (Villasattel, Gite de Mécrin, Gite de Maillemont).
 - budget gendarmerie : assujetti à la TVA
 - budget maison de santé : assujetti à la TVA
- autorise le Président à signer les déclarations d'option d'assujettissement à la TVA

- Budgets primitifs

Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC

Délibération n°68-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

			EXPLOITATION		
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	163 814,74	65 010,00		
+		+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT				
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		98 804,74		
=		=	=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		163 814,74	163 814,74		
			INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1006)	2 000,00	2 000,00		
+		+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT				
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				
=		=	=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 000,00	2 000,00		
			TOTAL		
TOTAL DU BUDGET		165 814,74	165 814,74		

Le Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- *DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement*
- *DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.*

Budget annexe 2020 - GENDARMERIE

Délibération n°69-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gendarmerie de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	78 201,26	78 201,26
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 201,26	78 201,26
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	51 676,00	136 877,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	85 201,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	136 877,00	136 877,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	215 078,26	215 078,26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gendarmerie de la communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gendarmerie de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

Budget Primitif 2020 du Budget annexe MAISON MEDICALE

Délibération n°70-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe maison médicale de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	115 286,99	43 115,04
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		72 171,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		115 286,99	115 286,99
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	34 971,00	63 372,40
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	865,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 536,40	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		63 372,40	63 372,40
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		178 659,39	178 659,39

Le Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- *DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe maison médicale de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement*

- *DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe maison médicale de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.*

Budget Primitif 2020 - Budget annexe HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET EDUCATIFS

Délibération n°71-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe Hébergements touristiques et éducatifs de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

		VUE D'ENSEMBLE		AI
FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	222 868,55	222 868,55	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	222 868,55	222 868,55	
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	87 601,45	608 322,58	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 000,00		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	515 721,13		
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	608 322,58	608 322,58	
TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET	831 191,13	831 191,13	

Le

Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe Hébergements touristiques et éducatifs de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe Hébergements touristiques et éducatifs de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

Budget annexe 2020- QUARTIER OUDINOT

Délibération n°72-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe quartier Oudinot de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 472 846,10	2 524 296,68
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	51 450,58	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 524 296,68	2 524 296,68
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	943 290,00	1 573 586,68
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	379 003,36	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 322 293,36	1 573 586,68 + 251 293,32
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		3 846 590,04	4 097 883,36

Le Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- *DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe quartier Oudinot de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement*
- *DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe quartier Oudinot de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.*

Budget annexe 2020 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°73-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe développement économique de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	591 558,09	507 057,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		84 500,16
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		591 558,09	591 558,09
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 921 746,09	2 299 805,66
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	96 061,79	133 743,83
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	295 741,61	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 313 549,49	2 433 549,49 + 120 000
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		2 905 107,58	3 025 107,58

Le Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- *DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe développement économique de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement*
- *DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe développement économique de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.*

Budget primitif 2020 Budget annexe DECHETS

Délibération n°74-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget annexe déchets de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 744 637,23	2 346 197,94
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		1 148 439,29
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 744 637,23	3 494 637,23 + 750 000
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1008)	610 229,40	1 539 404,27
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 038 467,68	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		509 292,81
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 648 697,08	2 048 697,08 + 400 000
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	4 393 334,31	5 543 334,31

Le Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- *DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget annexe déchets de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement*
- *DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe déchets de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.*

Monsieur le Vice-Président propose de voter les taux de fiscalité avant le vote du budget

- **Taux de fiscalité 2020**

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée qu'au regard des besoins budgétaires pour l'exercice des compétences, et suite à la réception des bases fiscales 2020, le bureau et la commission Finances proposent une évolution du produit de la fiscalité de 100 000 €.

Il rappelle que lors du vote du débat d'orientation budgétaire il était envisagé une hausse de 200 000 €.

Ainsi, les taux seraient (sans tenir compte du lissage):

	2019	2020
Taxe d'habitation	8.17	8.17
Taxe foncière bâti	8.35	8.70
Taxe foncière non bâtie	9.84	10.25
CFE	5.55	5.78

Le taux de CFE de zone resterait à 20.52%.

Délibération n°75-2020

Au regard des besoins budgétaires pour l'exercice des compétences et notamment de la compétence enfance jeunesse éducation sur une année pleine, et suite à la réception des bases fiscales 2020, il est proposé une augmentation des taux de 4,18 % (sauf le taux de la taxe d'habitation).

Pour mémoire, les taux moyens pondérés d'imposition pour l'année 2019 étaient

- *taxe d'habitation : 8,17%*
- *taxe foncière bâti : 8,35%*
- *taxe foncière non bâti : 9,84%*
- *cotisation foncière des entreprises : 5,55%*

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- *d'appliquer les taux moyens pondérés d'imposition suivants pour l'année 2020*
 - *taxe d'habitation : 8,17% (inchangé)*
 - *taxe foncière bâti : 8,70%*
 - *taxe foncière non bâti : 10,25%*
 - *cotisation foncière des entreprises : 5,78%*
- *de conserver le taux moyen pondéré de 20.52 % pour la fiscalité professionnelle de zone pour l'année 2020*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- **DECIDE d'appliquer les taux moyens pondérés d'imposition suivants pour l'année 2020**
 - *taxe d'habitation : 8,17%*
 - *taxe foncière bâti : 8,70%*
 - *taxe foncière non bâti : 10,25%*
 - *cotisation foncière des entreprises : 5,78%*
- **DECIDE de conserver le taux moyen pondéré de 20.52 % pour la fiscalité professionnelle de zone pour l'année 2020,**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour transmettre cette décision auprès du contrôle de légalité et des services fiscaux départementaux.**

Budget Primitif 2020 – BUDGET GENERAL

Délibération n°76-2020

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 du Budget général de la Communauté de Communes présenté par le Vice-Président et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	8 441 035,22	8 181 422,84
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		459 612,38
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 441 035,22	8 641 035,22 + 200 000
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1006)	2 424 015,49	4 198 795,87
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	9 073 144,71	5 799 352,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 499 011,35
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 497 160,20	11 497 160,20
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	19 938 195,42	20 138 195,42

Le Président propose de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, CC

financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu les articles L1612-2 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'affectation de résultats ;

- *DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget général de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,*
- *DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget général de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.*

• **Investissements CAF**

Monsieur le Vice-Président informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocation Familiale aide à l'investissement pour la petite enfance (périscolaire, ACM, ALSH, crèche) jusqu'à 80%.

Les aides sont à destination :

- des créations, extensions, aménagements, amélioration, remise aux normes
- pour les équipements d'accueil du jeune enfant, les accueils de loisirs, les relais assistantes maternelles,

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 juillet.

Il est demandé au Conseil Communautaire l'autorisation de solliciter la CAF dans le cadre de cette politique en vue de l'acquisition :

- de matériel pour les ALSH (équipement tir à l'arc- montant investissement : 3 019 € TTC)
- de mobilier pour la SMAPE Les Zouillottes (fourniture et pose d'un placard rangement – 1 270 € HT).

Délibération n°77-2020

La Caisse d'Allocation Familiale aide à l'investissement pour la petite enfance (périscolaire, ACM, ALSH, crèche) jusqu'à 80%.

Les aides sont à destination :

- *des créations, extensions, aménagements, amélioration, remise aux normes*
- *pour les équipements d'accueil du jeune enfant, les accueils de loisirs, les relais assistantes maternelles,*

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant fin juillet 2020.

Chaque année, un dossier est déposé pour l'acquisition de jeux, de mobiliers et autres pour les services de la CC CVV.

Vu les projets d'amélioration en matériel, équipement et mobilier des sites destinés à l'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire intercommunal

Après exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- *APPROUVE le programme d'achat de matériel, équipement et mobilier pour les ALSH et la SMPAE Les Zouillottes située à Void-Vacon*

SMAPE Les Zouillottes

fourniture et pose d'un placard rangement

Montant HT : 1 270 € HT

Subvention sollicitée 80% soit 1 016 €

ALSH

Equipements pour tir à l'arc et escalade

Montant HT : 3 019 € HT

Subvention sollicitée 80% soit 2 415.20 €

- *AUTORISE le Président à solliciter la CAF susceptible de participer financièrement à cette opération,*
- *AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Convention Fonds de résistance**

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

La convention proposée a pour but de permettre aux collectivités qui le souhaitent, d'apporter leur contribution financière à cette mobilisation sous forme d'aide en faveur des petites entreprises et associations sur la base d'un montant de 2 € par habitant soit 46 744 € pour la CC CVV,

La Collectivité contributrice doit s'engager à signer la présente convention au plus tard au 1er juin 2020, et a effectué ce versement au plus tard au 1er juillet 2020.

Ce fonds s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

Les financements mobilisés dans le cadre de ce fonds le sont sous forme d'avance remboursable, sans intérêts ni garantie.

Monsieur le Président rappelle que vu le règlement et les modalités pour pouvoir prétendre au fonds de résistance, le Conseil Communautaire lors de la séance du 14 mai 2020 a, à l'unanimité,

- pris acte de la délibération du Conseil Régional de la Région GRAND EST instituant le "FONDS RESISTANCE GRAND EST", en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale de la Région GRAND EST
- confirmé sa contribution financière au fonds de résistance en acceptant le principe de la mutualisation à l'échelon régional des risques de non remboursement

Sous-réserve d'amendements au règlement d'attribution du fonds :

- Prise en compte du besoin de trésorerie généré par l'impact à la baisse sur le résultat brut d'exploitation 2020 comparativement à la même période en 2019 depuis le début de la crise sanitaire au 01/03/2020 (*et non date de la demande*) jusqu'au 31/12/2020 comme pour le dispositif de prêt garanti par l'Etat
- Attribution par périodes successives pour permettre à l'entreprise de tenir compte de l'évolution de l'activité pour déterminer son besoin, et ce, en complément des autres dispositifs nationaux ou autres
- Conditionner l'éligibilité des entreprises en difficultés structurelles (*fonds propres négatifs, plusieurs exercices comptables successifs déficitaires, absence d'amélioration du résultat comptable sur le dernier exercice, pas d'augmentation d'activité sur l'exercice en cours*) à un placement préalable en procédure collective de sauvegarde ou de redressement judiciaire. Apport de l'avance remboursable du Fonds de Résistance pour conforter le fonds de roulement de l'entreprise en cas de validation d'un plan de sauvegarde ou de continuation par le mandataire judiciaire et le tribunal de commerce
- Participation de l'EPCI à hauteur de **25%** (*Equi-participation à 25% Grand Est/CD55/Banque des Territoires/EPCI*) du montant global qui sera attribué sur son territoire et dans la limite de 2 € par habitant.

Il est proposé au Conseil de se positionner sur la suite à donner.

Délibération n°78-2020

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

La convention proposée a pour but de permettre aux collectivités qui le souhaitent, d'apporter leur contribution financière à cette mobilisation sous forme d'aide en faveur des petites entreprises et associations sur la base d'un montant de 2 € par habitant soit 46 744 € pour la CC CVV,

La Collectivité contributrice doit s'engager à signer la présente convention au plus tard au 1er juin 2020, et a effectué ce versement au plus tard au 1er juillet 2020.

Ce fonds s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

Les financements mobilisés dans le cadre de ce fonds le sont sous forme d'avance remboursable, sans intérêts ni garantie.

Vu le règlement et les modalités pour pouvoir prétendre au fonds de résistance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2020 :

- *prenant acte de la délibération du Conseil Régional de la Région GRAND EST instituant le "FONDS RESISTANCE GRAND EST", en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale de la Région GRAND EST*
- *confirmant sa contribution financière au fonds de résistance en acceptant le principe de la mutualisation à l'échelon régional des risques de non remboursement*
Sous-réserve d'amendements au règlement d'attribution du fonds :
 - *Prise en compte du besoin de trésorerie généré par l'impact à la baisse sur le résultat brut d'exploitation 2020 comparativement à la même période en 2019 depuis le début de la crise sanitaire au 01/03/2020 (et non date de la demande) jusqu'au 31/12/2020 comme pour le dispositif de prêt garanti par l'Etat*
 - *Attribution par périodes successives pour permettre à l'entreprise de tenir compte de l'évolution de l'activité pour déterminer son besoin, et ce, en complément des autres dispositifs nationaux ou autres*
 - *Conditionner l'éligibilité des entreprises en difficultés structurelles (fonds propres négatifs, plusieurs exercices comptables successifs déficitaires, absence d'amélioration du résultat comptable sur le dernier exercice, pas d'augmentation d'activité sur l'exercice en cours) à un placement préalable en procédure collective de sauvegarde ou de redressement judiciaire. Apport de l'avance remboursable du Fonds de Résistance pour conforter le fonds de roulement de l'entreprise en cas de validation d'un plan de sauvegarde ou de continuation par le mandataire judiciaire et le tribunal de commerce*
 - *Participation de l'EPCI à hauteur de 25% (Equi-participation à 25% Grand Est/CD55/Banque des Territoires/EPCI) du montant global qui sera attribué sur son territoire et dans la limite de 2 € par habitant.*

Il est proposé au Conseil de se positionner sur la suite à donner.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- *AUTORISE le Président à signer avec la Région la convention relative au fonds de résistance*
- *DEMANDE que soient étudiés par la Région Grand Est les amendements proposés ci-dessus.*

GESTION DES DECHETS

- **Marchés composteurs et abri bacs : autorisation de signature après décision de la CAO**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire lors de la séance du 14 mai 2020 a validé la décision de la Commission d'appel d'offres de classer sans suite le lot 18 du marché déchets fourniture de composteurs du marché déchets et de relancer la consultation.

Un marché va également être lancé pour la fourniture et la livraison d'abri bacs pour les logements collectifs notamment et zone d'habitat dense et situé dans des rues étroites.

Compte tenu des délais, le Bureau propose au Conseil d'autoriser le Président à signer les marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n°79-2020

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2020 validant la décision de la Commission d'appel d'offres de classer sans suite le lot 18 du marché déchets fourniture de composteurs du marché déchets et de relancer la consultation.

Vu le nouveau marché qui va également être lancé pour les logements collectifs notamment et zone d'habitat dense et situé dans des rues étroites.

Compte tenu des délais, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer les marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les marchés relatifs :

- *à la fourniture et la livraison de composteurs,*
- *à la fourniture et la livraison d'abri bacs,*

et ce, près décision de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'out document relatif à ce dossier.

- **Tarifs 1^{er} semestre 2020 – dépôt tri et bennes itinérantes secteur Void**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que secteur Void, la facturation des prestations d'accès aux dépôts tri et aux bennes mobiles, la facturation des déchets municipaux, et la facturation de prestations à certaines entreprises s'effectuent au coût réel.

Il propose de voter les tarifs pour le 1^{er} semestre 2020.

Délibération n°80-2020

Vu le bilan 2019 du service ordures ménagères du secteur de Void,

Vu la facturation au coût réel des prestations d'accès aux dépôts tri et aux bennes mobiles,

Vu la facturation au coût réel des déchets municipaux,

Vu les prestations fournies à certaines entreprises,

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE les tarifs suivants pour le 1^{er} semestre 2020.

Fixation semestrielle de la redevance d'accès aux dépôts tri et bennes mobiles selon le coût réel 2019

Redevables de Bovée/Barboure : 3.20 €

Redevables de Boviolles : 2.43 €

Redevables de Broussey en Blois : 9.87 €

Redevables de Cousances les Triconville : 2.43 €

Redevables de Dagonville : 2.43 €

Redevables de Erneville au Bois : 2.43 €

Redevables de Laneuville au Rupt : 5.97 €

Redevables de Méligny le Grand : 1.56 €

Redevables de Ménil la Horgne : 7.36 €

Redevables de Nançois le Grand : 2.43 €

Redevables de Pagny sur Meuse : 10.00 €

Redevables de Saint Aubin/Aire : 2.43 €

Redevables de Troussey : 2.78 €

Redevables de Villeroy sur Méholle : 9.87 €

Redevables de Willeroncourt : 2.43 €

Fixation semestrielle de la redevance pour les déchets municipaux 2020

Commune de Reffroy : 586.89 €

Commune de Marson : 684.16 €

Commune de Méigny le Grand : 146.64 €

Commune de Broussey en Blois : 355 €

Commune de Villeroy sur Méholle : 195 €

Fixation semestrielle de la redevance spéciale pour les entreprises 2020

Entreprise PFIFFELMANN – BOVEE SUR BARBOURE : 300 €

Entreprise NAVARO – TROUSSEY : 300 €

DOSSIER GIP ECOLE NUMERIQUE

- **Marchés fourniture classes tablettes: autorisation de signature après décision de la CAO**

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 14 novembre 2018, a validé la mise en œuvre d'une opération d'équipement des écoles du territoire en classes tablettes.

Pour rappel, ce dossier est financé par le GIP dans le cadre de l'enveloppe 2018.

Plan de financement prévisionnel voté :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition matériel <i>46 classes élémentaires de 22 tablettes 9 003 € X 46</i>	414 138 €	GIP OBJECTIF MEUSE 78.27%	325 239.75€
Formation <i>30€ X 46</i>	1 380 €	CC CVV 21.73%	90 278.25€
Total	415 518	Total	415 518

Un marché (appel d'offres) va être lancé.

Compte tenu des délais, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n°81-2020

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 novembre 2018, a validé la mise en œuvre d'une opération d'équipement des écoles du territoire en classes tablettes.

Vu le financement par le GIP de cette opération dans le cadre de l'enveloppe 2018.

Vu le plan de financement prévisionnel voté :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
<i>Acquisition matériel</i> <i>46 classes élémentaires</i> <i>de 22 tablettes</i> <i>9 003 €X 46</i>	<i>414 138 €</i>	<i>GIP OBJECTIF MEUSE</i> <i>78.27%</i>	<i>325 239.75€</i>
<i>Formation</i> <i>30€ X 46</i>	<i>1 380 €</i>	<i>CC CVV</i> <i>21.73%</i>	<i>90 278.25€</i>
<i>Total</i>	<i>415 518</i>	<i>Total</i>	<i>415 518</i>

Un marché (appel d'offres) va être lancé.

Compte tenu des délais, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer le marché relatif à la fourniture des classes tablettes pour les écoles après décision de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'out document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Convention Familles Rurale – RAM : avenant de prolongation**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la convention signée avec Familles Rurales en août 2017 ayant pour objet la fourniture d'une prestation de service par Familles Rurales dans le cadre de la compétence Relais Assistantes Maternelles de la CC CVV arrive à échéance le 1^{er} septembre 2020.

La prestation comprend :

- la mise à disposition d'un animateur à temps complet,
- la mise à disposition d'un véhicule incluant les frais engendrés par son utilisation par l'animateur,
- la mise à disposition d'un téléphone pour l'animateur,
- la mise à disposition de divers matériel
- la mise à disposition de locaux situés à Boncourt sur Meuse.
- le coût annuel de la prestation est de 45 900 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant de 4 mois soit jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre à la nouvelle Assemblée de mener une réflexion sur la suite à donner pour les années à venir.

Délibération n°82-2020

Une convention a été signée avec Familles Rurales en août 2017 ayant pour objet la fourniture d'une prestation de service par Familles Rurales dans le cadre de la compétence Relais Assistantes Maternelles de la CC CVV.

Cette convention arrive à échéance le 1^{er} septembre 2020.

La prestation comprend :

- *la mise à disposition d'un animateur à temps complet,*
- *la mise à disposition d'un véhicule incluant les frais engendrés par son utilisation par l'animateur,*
- *la mise à disposition d'un téléphone pour l'animateur,*
- *la mise à disposition de divers matériel*

- *la mise à disposition de locaux situés à Boncourt sur Meuse.*
- *le coût annuel de la prestation est de 45 900 € TTC.*

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant de 4 mois soit jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre à la nouvelle Assemblée de mener une réflexion sur la suite à donner pour les années à venir.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un avenant de 4 mois soit jusqu'au 31 décembre 2020 à la convention signée avec Familles Rurales en août 2017 ayant pour objet la fourniture d'une prestation de service par Familles Rurales dans le cadre de la compétence Relais Assistantes Maternelles de la CC CVV.

- **Convention « Orchestre A l'Ecole »**

L'orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans. L'orchestre devient une matière à part entière et les enfants reçoivent en moyenne 1h de cours d'instrument et 1h de cours d'orchestre par semaine.

Ce projet repose sur un partenariat impliquant toujours un établissement scolaire, un conservatoire ou une école de musique et des collectivités territoriales.

Les professeurs d'écoles de musique ou de conservatoires se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'éducation nationale.

Les élèves qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre, ils apprennent en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale.

Pour cela les professeurs adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves.

Un partenariat est actuellement en cours avec le Conservatoire de Musique de Commercy.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la convention (d'une durée de 3 ans, le temps du dispositif) arrive à échéance cette année.

Il est proposé de mettre en œuvre un nouveau dispositif Orchestre à l'Ecole dès la rentrée de septembre 2020 et d'autoriser le Président à signer une convention avec la ville de Commercy

Ce dispositif qui entre dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistiques et Culturelles a un coût annuel d'environ 11 000 € et financé à hauteur de 20% par le Conseil départemental.

Délibération n°83-2020

L'orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans. L'orchestre devient une matière à part entière et les enfants reçoivent en moyenne 1h de cours d'instrument et 1h de cours d'orchestre par semaine.

Ce projet repose sur un partenariat impliquant toujours un établissement scolaire, un conservatoire ou une école de musique et des collectivités territoriales.

Les professeurs d'écoles de musique ou de conservatoires se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'éducation nationale.

Les élèves qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre, ils apprennent en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale.

Pour cela les professeurs adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves.

Un partenariat est actuellement en cours avec le Conservatoire de Musique de Commercy.

La convention d'une durée de 3 ans, le temps du dispositif) arrive à échéance cette année.

Il est proposé de mettre en œuvre un nouveau dispositif Orchestre à l'Ecole dès la rentrée de septembre 2020 et d'autoriser le Président à signer une convention avec la ville de Commercy Ce dispositif qui entre dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistiques et Culturelles a un coût annuel d'environ 11 000 € financé à hauteur de 20% par le Conseil départemental.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention avec la ville de Commercy pour la mise en œuvre en œuvre par le Conservatoire de Musique de Commercy d'un nouveau dispositif Orchestre à l'Ecole dès la rentrée de septembre 2020.

- **Marché de groupement de commande avec Commercy**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Ville de Commercy et la CC CVV ont un marché en groupement de commandes pour l'achat de fournitures pour le garage (sans condition d'achat)

Lot 1 : Matériel d'entretien courant

Lot 2 : produit pétroliers (huile, graisse)

Lot 3 : pneumatiques

Le marché arrive à échéance le 31 juillet 2020.

Il est proposé de renouveler ce groupement de commande et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Délibération n°84-2020

La Ville de Commercy et la CC CVV ont un marché en groupement de commandes pour l'achat de fournitures pour le garage (sans condition d'achat)

Lot 1 : matériel d'entretien courant

Lot 2 : produit pétroliers (huile, graisse)

Lot 3 : pneumatiques

Le marché arrive à échéance le 31 juillet 2020.

Il est proposé de renouveler ce groupement de commande et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Après exposé du Président,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DECIDE :**
- *d'adhérer au groupement de commandes concernant l'achat de fourniture de divers matériel pour le garage (matériel d'entretien courant produit pétroliers (huile, graisse) pneumatiques...)*
- *de confier la mission de coordonnateur du groupement à la ville de Commercy,*
- **APPROUVE** *les termes de la convention de groupement de commandes correspondante,*
- **AUTORISE** *le Président à signer la convention constitutive du groupement et tout document relatif à ce dossier.*

AVENANTS au MARCHE CONSTRUCTION d'une CHAUFFERIE MIXTE BIOMASSE /GAZ pour le CENTRE AQUATIQUE

Monsieur LANGARD Jean-Michel, Vice-Président délégué aux travaux présente à l'Assemblée les avenants proposés aux marchés centre aquatique et chaufferie mixte.
Il indique que la commission d'appel d'offres a validé ces avenants et propose d'autoriser le Président à les signer.

Délibération n°85-2020

Vu les modifications proposées :

Marché chaufferie :

- *au lot 1 attribué à l'entreprise EUROVIA : suppression de la réalisation des massifs BA nécessaire à la mise en place de la clôture du lot serrurerie et mise en place d'un enrobé sur le trottoir arrière de la chaufferie pour un montant de - 1 739,51 € HT.*
- *au lot 2 attribué à l'entreprise HARQUIN : fourniture et pose de lanterneau de désenfumage dans les 2 chaufferie pour respect norme ICPE suite à l'avis du bureau de contrôle et mise en place d'un regard béton pour relevage des eaux de drainage pour un montant de + 9 680,00 € HT*
- *au lot 4 attribué à l'entreprise IDEX : mise en place d'une pompe de relevage en fond de regard pour évacuer les eaux de drainage autour du silo pour un montant de + 2 035,56 € HT*

Marché centre aquatique – mission CSPS attribué à Qualiconsult concernant la prolongation de délai pour la mission de 5 mois à partir de mai 2020 pour un montant de 1 560€ HT

Marché centre aquatique – mission MOE attribuée à BOURGUEIL & ROULEAU :

- *Plus-value forfait OPC sur montant définitif des travaux pour un montant de 9 000 € HT*
- *Plus-value pour prise en compte de la crise sanitaire pour un montant de 20 000 € HT (DET : 15 000 € HT / OPC : 5 000 € HT)*
- *Mission complémentaire « Système de récupération de calories sur les débits de fuites des bassins – phases PRO à AOR » (validé par délibération 106-2019) pour un montant de 11 250 € HT*

Vu la validation de l'ensemble de ces avenants de la commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2020.

Après exposé du Vice-Président,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les avenants suivants :

AVENANTS au MARCHE CONSTRUCTION d'une CHAUFFERIE MIXTE BIOMASSE /GAZ pour le CENTRE AQUATIQUE

- *Suppression de la réalisation des massifs BA nécessaire à la mise en place de la clôture du lot serrurerie*
Mise en place d'un enrobé sur le trottoir arrière de la chaufferie
Avenant n°1 - Lot 01 - Eurovia
Montant marché HT : 95 000 €
Avenant 1 : - 1 739,51 € HT
Nouveau montant du marché : 93 260,49 € HT - % d'écart introduit par l'avenant : - 1,83 %

- *Fourniture et pose de lanterneau de désenfumage dans les 2 chaufferie pour respect norme ICPE suite à l'avis du bureau de contrôle*

Mise en place d'un regard béton pour relevage des eaux de drainage

Avenant n°1 - Lot 02 - Harquin :

Montant marché HT : 292 000 €

Avenant 1 : + 9 680,00 € HT

Nouveau montant du marché : 301 680,00 € HT - % d'écart introduit par l'avenant : + 3,32 %

- *Mise en place d'une pompe de relevage en fond de regard pour évacuer les eaux de drainage autour du silo*

Avenant n°1 - Lot 04 - IDEX :

Montant marché HT : 324 126,51 €

Avenant 1 : + 2 035,56 € HT

Nouveau montant du marché : 326 162,07 € HT - % d'écart introduit par l'avenant : + 0,63 %

AVENANT au MARCHE CENTRE AQUATIQUE - MISSION CSPS – QUALICONSULT

Prolongation de délai mission de 5 mois à partir de mai 2020

*Montant honoraire : 312 € HT * 5 soit 1 560€ HT*

AVENANT au MARCHE CENTRE AQUATIQUE – MAITRISE D'ŒUVRE

Plus value forfait OPC sur montant définitif des travaux

Montant : 9 000 € HT

Plus-value pour prise en compte de la crise sanitaire -

Montant : 20 000 € HT

Mission complémentaire « Système de récupération de calories sur les débits de fuites des bassins »

Montant : 11 250 € HT

PROPOSITION d'ACHAT d'un MASTER BENNE

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la Communauté de communes loue actuellement un Renault master benne affecté principalement au service déchets dont la location prend fin en juillet.

Il indique que la location d'un véhicule se révèle moins avantageuse qu'une acquisition sur le moyen et long terme et le contrat de location longue durée existant ne prévoit pas d'option d'achat.

Il est proposé au conseil communautaire d'acheter un Renault Master benne neuf au prix de 28 000€ HT et d'autoriser le Président à signer le devis avec la société Renault by my car via le concessionnaire Robin à Commercy.

Délibération n°86-2020

La Communauté de communes loue actuellement un Renault master benne affecté principalement au service déchets dont la location prend fin en juillet.

La location d'un véhicule se révèle moins avantageuse qu'une acquisition sur le moyen et long terme et le contrat de location longue durée existant ne prévoit pas d'option d'achat.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'acheter un Renault Master benne neuf au prix d'environ 28 000€ HT et d'autoriser le Président à signer le devis avec la société Renault by my car via le concessionnaire Robin à Commercy.

Après exposé du Président,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule neuf de type Master benne pour les services techniques et déchets,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le devis.

Liste des délibérations :

- 43_2020_CompteGestion2019_BA_SPANC8-2020_Convention pour la refacturation du gaz à la commune de Vignot
- 44_2020_CompteAdministratif2019_BA_SPANC
- 45_2020_AffectationResultats2019_BA_SPANC
- 46_2020_CompteGestion2019_BA_Gendarmerie
- 47_2020_CompteAdministratif2019_BA_Gendarmerie
- 48_2020_Affectation_Resultats2019_BA_Gendarmerie
- 49_2020_CompteGestion2019_BA_MaisonMedicale
- 50_2020_CompteAdministratif2019_BA_MaisonMedicale
- 51_2020_AffectationRsultats2019_BA_MaisonMedicale
- 52_2020_CompteGestion2019_BA_HebergementsTouristiquesEducatifs
- 53_2020_CompteAdministratif2019_BA_HebergementsTouristiquesEducatifs
- 54_2020_AffectationResultats2019_BA_HebergementsTouristiquesEducatifs
- 55_2020_Comptegestion2019_BA_Quartier_Oudinot
- 56_2020_CompteAdministratif2019_BA_QuartierOudinot
- 57_2020_AffectationResultats2019_BA_QuartierOudinot
- 58_2020_CompteGestion2019_BA_DeveloppementEconomique
- 59_2020_CompteAdministratif2019_BA_DeveloppementEconomique
- 60_2020_AffectationResultats2019_BA_DeveloppementEconomique
- 61_2020_CompteGestion2019_BA_Déchets
- 62_2020_CompteAdministratif2019_BA_Dechets
- 63_2020_AffectationResultats2019_BA_Dechets
- 64_2020_CompteGestion2019_BudgetGeneral
- 65_2020_CompteAdministratif2019_BudgetGeneral
- 66_2020_AffectationResultats2019_BudgetGeneral
- 67_2020_OuvertureBudgets_ChoixAssujettissement_Ou_Non_TVA
- 68_2020_BudgetAnnexe2020_SPANC
- 69_2020_BudgetAnnexe2020_Gendarmerie
- 70_2020_BudgetAnnexe2020_MaisonMedicale
- 71_2020_BudgetAnnexe2020_HebergementTouristiqueEducatif
- 72_2020_BudgetAnnexe2020_QuartierOudinot
- 73_2020_BudgetAnnexe2020_DeveloppementEconomique
- 74_2020_BudgetAnnexe2020_Dechets
- 75_2020_TauxFiscalité_2020
- 76_2020_Budget_Primitif2020_BudgetGeneral
- 77_2020_DemandeSubventionInvestissement_CAF2020_SMAPE_ALSH
- 78_2020_Convention_FondsResistance
- 79_2020_Marches_ComposteursAbriBacs_AutorisationSignature
- 80_2020_Tarifs_1erSemestre2020_secteurVoid
- 81_2020_Marches_FournitureClassesTablettes_AutorisationSignatureApresDecisionCAO
- 82_2020_Convention Familles Rurales_RAM_avenant de prolongation
- 83_2020_Convention_Orchestre_A_L'Ecole
- 84_2020_Marche_GroupementCommande_Commercy_FournitureMaterielGarage
- 85_2020_Avenants_Marche_SPS_ConstructionCentreAquatique_Marche_ConstructionChaufferieCentreAquatique
- 86_2020_Achat_VehiculeTypeMasterBenne

bres présents

Conseillers communautaires	Émargement
<u>BONCOURT-</u> LARDET Philippec	
<u>BOVIOLLES</u> SAMSON Fabrice	
<u>BUREY-LA-COTE</u> LANGARD Jean Michel	
<u>CHALAINES</u> KERKRET Brigitte	
<u>CHAMPOUGNY</u> VINCENT Éric	
<u>CHONVILLE MALAUMONT</u> BENICHOUX Roselyne	
<u>COMMERCY</u> BARREY Patrick	
CAHU Gérald	
MAROTEL Jacques	
THIRIOT Élise	
<u>DAGONVILLE</u> WENTZ Dominique	

<u>EPIEZ SUR MEUSE</u> ANTOINE Fabienne	
<u>ERNEVILLE AUX BOIS</u> DRUPT Hubert	
<u>EUVILLE</u> FERIOLI Alain	
HERY Joël	
<u>GOUSSAINCOURT</u> BISSINGER Michel	
<u>GRIMAUCCOURT PRES SAMPIGNY</u> DAL ZOTTO Véronique	
<u>LEROUVILLE</u> VIZOT Alain	
PORTEU Brigitte	
HUMBERT Jean-Claude	
<u>MAXEY SUR VAISE</u> CARDOT Julien	
<u>MECRIN</u> MOUSTY Michel	
<u>MELIGNY LE GRAND</u> WAGNER Dominique	
<u>MENIL LA HORGNE</u> KAISER Claude	

<u>MONTBRAS</u> MAGRON Philippe	
<u>NANCOIS LE GRAND</u> SCHMITT Robert	
<u>NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS</u> TIRLICIEN Alain Pouvoir à Alain GEOFFROY	
<u>OURCHES SUR MEUSE</u> GUILLAUME Jean Louis	
<u>PAGNY-LA-BLANCHE-COTE</u> ROUVENACH Daniel	
<u>PAGNY-SUR-MEUSE</u> PAGLIARI Armand	
<u>REFFROY</u> LECLERC Francis	
<u>RIGNY-SAINT-MARTIN</u> POIRSON Eliane	
<u>SAINT-AUBIN-SUR-AIRE</u> BEAUSEIGNEUR Hugues	
<u>SAULVAUX</u> ETIENNE Gilles	
<u>SAUVIGNY</u> BESSEAU Frédéric	
<u>SEPVIGNY</u> MARCHAND Eric	
<u>SORCY SAINT MARTIN</u> KOUDLANSKY Sophie	

MARTIN Franck	
<u>TROUSSEY</u> GUILLAUME Alain	
<u>UGNY SUR MEUSE</u> ORIOU Paul (suppléant)	
<u>VADONVILLE</u> BON Bénédicte	
<u>VAUCOULEURS</u> FAVE Francis	
GEOFFROY Alain	
HOCQUART Clotilde	
GUERILLOT Virginie	
DI RISIO Ghislaine	
<u>VIGNOT</u> MILLOT Nicolas	
SINAMA POUJOLLE David	
REINBOLD Annick	
<u>VOID-VACON</u> ROCHON Sylvie	
GAUCHER Alain	

JOUANNEAU Olivier	
<u>WILLERONCOURT</u> LAFROGNE Nicolas	